

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS** est donné que le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté le règlement suivant lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 :

- Règlement 868 Tarification 2026

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, et ce, pendant les heures régulières d'ouverture.

Le règlement 868 entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

DONNÉ CE 16 DÉCEMBRE 2025.

Me Caroline Dion, notaire  
Greffière